



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 16 JUIN 2022

Délibération affichée

Le 27 JUIN 2022



Effectif du Conseil :	33
Présents :	19
Absents et Excusé(es) :	10
Procuration(s) :	04

N° d'ordre : 34/2022

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi seize du mois de juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-neuf avril, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le neuf juin 2022.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna (*) ; M. TABAR Patrice (***) - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (*) - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys (**) - M. ISSA Jean-François (*) ; -Mme LACROIX Jenia (****) ; - M. REJON Philippe ; - M. PROCIDA Robert (****) ; - Conseillers Municipaux.

(*) arrivés à la lecture du rapport n° 02 à 17h14

(**) arrivée à la lecture du rapport n° 04 à 17h31

(***) arrivé à la lecture du rapport n° 06 à 17h41

(****) arrivés à la lecture du rapport n°11 à 17h58

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à Mme LINON Gladys), - Mme JEREMIE Marie-Louise (procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly) - Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. PERRAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidgi ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; Conseillers Municipaux.

Les 19 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION APPROUVANT LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DU
DISPOSITIF MAISON FRANCE SERVICES DE LA VILLE DE BASSE-TERRE**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 22 mars 2022, le Conseil Municipal avait approuvé la labellisation d'une Maison France Service afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches ainsi qu'une demande de subvention de 6 044.83 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) conformément au plan de financement ci-après :

<u>Intitulé des dépenses</u>	<u>Montant HT €</u>	<u>Ressources</u>	<u>Montant HT €</u>	<u>%</u>
Fourniture de mobilier	3 440.19	Ville de BT	1 470.89	20
Fourniture de matériels informatiques	4 074.53	DETR	6 044.83	80
<u>Total</u>	7 515.72		7 515.72	

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cout total passe de 7 515.72 € à 37 515 € en raison de nouvelles dépenses pour le déploiement opérationnel de la Maison France Service selon le tableau suivant :

<u>Intitulé des dépenses</u>	<u>Montant HT €</u>	<u>Ressources</u>	<u>Montant HT €</u>	<u>%</u>
Fourniture de mobilier	3 836.19	Ville de BT	1 470.89	4
3 postes informatiques	4 074.53	DETR*	6 044.83	16
1 borne-inter active 27 pouces	8 999.00			
1 totem 55 pouces (écran d'informations)	6 141.00			
1 copieur	1 800.00	FNADT*	15 000.00	40
Cablage, réseau wi-fi	2 061.00	FNFS*	15 000.00	40
Formation	6 000.00			
Communication	5 000.00			
<u>Total</u>	37 515.72		37 515.72	100

DETR* : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

FNADT* : Fonds National d'Aménagement de Développement du Territoire

FNFS* : Fonds National France Service

L'assemblée est invitée à en délibérer

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

Vu le courrier de labellisation de la préfecture en date du 21 Avril 2022.

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 23 VOIX POUR, DONT 04 PROCURATIONS

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le nouveau plan de financement du déploiement de la Maison France Service tel que présenté à l'exposé des motifs visé ci-dessus et conformément au plan de financement ci-après :

<u>Intitulé des dépenses</u>	<u>Montant HT €</u>	<u>Ressources</u>	<u>Montant HT €</u>	<u>%</u>
Fourniture de mobilier	3 836.19	Ville de BT	1 470.89	4
3 postes informatiques	4 074.53	DETR*	6 044.83	16
1 borne-inter active 27 pouces	8 999.00			
1 totem 55 pouces (écran d'informations)	6 141.00			
1 copieur	1 800.00	FNADT*	15 000.00	40
Cablage, réseau wi-fi	2 061.00	FNFS*	15 000.00	40
Formation	6 000.00			
Communication	5 000.00			
Total	37 515.72		37 515.72	100

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER les demandes de subventions auprès des services de l'Etat au titre du FNADT et du FNFS.

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour mener ce projet à son terme.

ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
 La transmission en Préfecture le **27 JUIN 2022**

Basse-Terre, le **23 JUIN 2022**

L'affichage et/ou la publication le **27 JUIN 2022**

Le Maire

Et/ou la notification le **27 JUIN 2022**

Fait à Basse-Terre le

André ATALLAH

